

**ATTESTATION D'EMPLOI DE LA TOTALITE DU CHARBON RECU
A UN USAGE NON TAXABLE (1)
article 266 *quinquies* B du code des douanes**

Société recevant les produits

A	Nom, raison sociale :
B	Adresse :
C	N° SIRET :
D	Lieu de livraison des produits :

Utilisation des produits

	Produits commandés (dénomination) :	NC :	Quantités en tonnes	Quantités en Mwh
E				
F	Fournisseur :			

Je soussigné (nom, prénom) :
habilité à représenter la société recevant les produits indiquée en case A,

- atteste **utiliser l'intégralité du charbon livré** par le fournisseur désigné ci dessus en case F à un usage non taxable :

G Usage autre que combustible

H Double usage

Activité :

I Fabrication de minéraux non métalliques

Activité :

Code NACE :

J Utilisation dans l'enceinte des établissements de production de produits pétroliers ou assimilés

K Production d'électricité

L Charbon utilisé pour les besoins de sa production ou de son extraction

M Charbon utilisé par une entreprise de valorisation de la biomasse bénéficiant de l'exonération

N Autres cas (2)

- j' atteste de la sincérité des informations portées sur le présent document,
- je m'engage à signaler à mon fournisseur toute modification de mon activité ayant une incidence sur l'utilisation des houilles, lignites et cokes,
- je m'engage à acquitter la taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et cokes prévue à l'article 266 *quinquies* B du code des douanes au cas où ces produits seraient employés à un usage taxable.

A, le
Signature

(1) l'attestation est valable pour une période maximale de 12 mois, sauf modification de l'emploi des produits, que l'utilisateur doit signaler à son fournisseur.

(2) Quantités livrées à un fournisseur en France ou à l'étranger, quantités livrées à un utilisateur final à l'étranger.